

Séance ordinaire du 26 novembre 2025
Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la commune de SERRIERES-EN-CHAUTAGNE

Délibération n°2025-041

Objet : Travaux d'amélioration de dessertes forestières sur les communes de Ruffieux et Serrières en Chautagne : Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage de la commune de Ruffieux vers la commune de Serrières en Chautagne

Date de la convocation et de l'affichage : mardi 18 novembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers présents : 07

Nombre de votants : 07

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 novembre, le conseil municipal de la commune de Serrières en Chautagne, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Brigitte TOUGNE-PICAZO, Maire.

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
TOUGNE-PICAZO Brigitte	X			
JOURDAN Jean-Marc	X			
PARIS Nicole	X			
BOTTOLI David			X	
BONVARLET Pierre-Alexandre			X	
DESLOGES Laurence			X	
LYARD Céline			X	
MAILLET Jacques			X	
MERLE Alexandre	X			
MOLLEX Mylène			X	
MUGNIER Allison	X			
PIEDVACHE Gaëtan	X			
TRUCHE Nadine	X			

A été nommé secrétaire de séance : Jean Marc JOURDAN

Rapporteur : Brigitte TOUGNE-PICAZO, Maire.

Exposé des motifs :

Mme le Maire rappelle à l'assemblée les échanges menés depuis plusieurs mois entre les communes de Ruffieux et de Serrières en Chautagne, en partenariat avec l'Office National des Forêts, pour l'amélioration de la desserte forestière sur ces deux territoires.

Ce projet est porté conjointement par les deux collectivités.

Afin de faciliter les démarches techniques et administratives, il est proposé à l'assemblée de déléguer la maîtrise d'ouvrage à la commune de Serrières en Chautagne.

Un projet de convention de délégation de maîtrise d'ouvrage jointe à la présente délibération fixe les modalités techniques et financières de ce partenariat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- ✦ **ACCEPTÉ** la maîtrise d'ouvrage déléguée du projet en question,
- ✦ **AUTORISE** Mme le Maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage présentée ce jour et jointe à la délibération.
- ✦ **AUTORISE** Mme le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

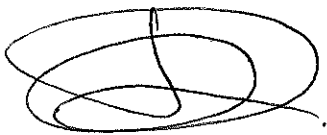
Fait et délibéré à Serrières-en-Chautagne le 26 novembre 2025.

Mis en ligne sur le site internet de la commune à compter du 28 novembre 2025.

Le Maire certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au représentant de l'Etat le 27 novembre 2025.

Le Maire

Brigitte TOUGNE-PICAZO



Le Secrétaire de séance

Jean Marc JOURDAN

